



Et si vous preniez L'AVION?

sommaire

Les grandes étapes

→ page 2

Préparer son voyage

→ page 3

Les 1001 détails à prévoir

→ page 11

L'aéroport :
bien entamer son périple

→ page 20

Durant le vol

→ page 24

Vous êtes arrivé
à destination

→ page 25

Même si l'heure est à la décroissance, l'avion reste un moyen de transport incontournable dans bien des cas. Mais prendre l'avion peut s'avérer laborieux pour les personnes en situation de handicap, en particulier pour celles atteintes d'une maladie neuromusculaire. Pourtant, avec une bonne préparation et de l'anticipation, le voyage peut bien se dérouler, y compris lorsque l'on a besoin d'une assistance pour se déplacer, que l'on part avec son fauteuil électrique et son ventilateur d'assistance respiratoire. Comment bien se préparer et voyager dans les meilleures conditions ? Quels sont vos droits ? Vous découvrirez ici les informations pratiques pour prendre l'avion plus sereinement.

ET AUSSI...

Ventilation assistée en vol :

Peut-on emporter tous les appareils ? Comment agit l'altitude ? Petit tour de situation pour bien respirer en cabine.

Le kit du voyageur averti :

Chaussettes de contention, cale-tête, accessoires pour son fauteuil... (re)découvrez ces petites choses qui font la différence !

Prendre l'avion avec un fauteuil roulant électrique :

Des recommandations pour ne pas (trop) s'inquiéter.

Les grandes étapes



DERNIERS DÉLAIS : LES INCONTOURNABLES

✓ J-10 mois

Vérifier que votre santé vous permet de prendre l'avion.
» p. 5

✓ J-8 mois

Faire la demande de financement de voyage à la MDPH.
» p. 5

✓ J-1 mois

Vérifier que le fauteuil est en bon état.
» p. 11



J-15 jours

Réserver son billet et informer la compagnie aérienne du besoin d'assistance.
» p. 6

✓ J-10 jours

Confirmation à la compagnie aérienne que votre santé vous permet de prendre l'avion.
» p. 5



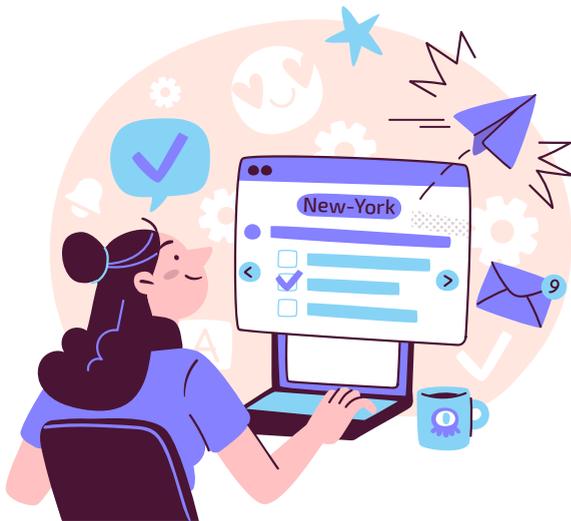
J-5 jours

Réserver du mode de transport pour se rendre à l'aéroport.
» p. 18



Préparer

son voyage



Pas de secret, la clé d'un voyage en avion réussi, c'est la préparation! Visualiser les étapes, depuis la naissance de l'idée de votre voyage à l'arrivée à destination, est un moyen efficace de planifier vos actions, d'anticiper les éventuelles difficultés et de prévoir assez tôt les adaptations nécessaires.

Transport aérien : vous avez des droits

Le voyage en avion des personnes en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est juridiquement encadré par le **règlement européen (CE) n°1107/2006** qui les protège contre la discrimination et garantit qu'elles reçoivent l'assistance dont elles ont besoin.

Ce règlement s'applique dans tous les pays de l'Union européenne (UE), donc à toutes les compagnies aériennes de l'UE et à tous les aéroports situés dans l'un de ces pays, pour tous les départs, arrivées et transits qui y sont effectués (même si la compagnie n'est pas européenne). Même si la compagnie aérienne, les infrastructures et matériels disponibles sur le moment, l'avion, la formation du personnel..., et les services proposés pour répondre aux besoins spécifiques de ces voyageurs peuvent varier, tous sont soumis à la résolution 700 de l'Association du transport aérien international (IATA) et le règlement européen (CE) n°1107/2006. Il est toujours utile d'avoir ces documents sur votre smartphone.



Règlement européen CE n°1107/2006

Droits des personnes handicapées et des personnes à mobilité réduite lorsqu'elles font des voyages aériens

cutt.ly/8rx5KNix

Résolution 700 IATA

Acceptation et transport de passagers présentant des incapacités

cutt.ly/UrX5LjYc



Malgré les difficultés, le voyage est possible

J'ai une myopathie des ceintures, diagnostiquée il y a 38 ans. À l'âge de 18 ans, j'ai fait le tour des États-Unis en autostop, avec mon fauteuil roulant manuel. Maintenant, je suis en fauteuil électrique, et je voyage plutôt en Europe. J'ai pris tous les moyens de transport imaginables, y compris l'avion. Je me suis rendu aux quatre coins du monde, la Scandinavie, les Philippines, la Route de la Soie... C'est vrai que j'ai été confronté à des difficultés. Mais, il y en a toujours – il ne faut pas s'arrêter à ça et s'empêcher de voyager. L'attitude aussi joue beaucoup dans la réussite d'un voyage.

Dominique, 66 ans (LGMD)



POINTS CLÉS DU RÈGLEMENT EUROPÉEN



RÉSERVATION ET EMBARQUEMENT

Une compagnie aérienne

ne peut pas refuser la réservation sur un vol et l'embarquement d'une personne en raison de son handicap ou sa mobilité réduite, sauf si la compagnie démontre que son embarquement ou son transport est impossible, à cause de la taille de l'avion, ou des exigences de sécurité prévues par la loi qui ne pourraient être respectées.

En cas de refus d'embarquement, le billet doit être remboursé ou une solution alternative trouvée pour rejoindre la destination prévue. La raison du refus doit être précisée immédiatement, et communiquée par écrit dans les cinq jours sur demande du passager.



TRANSPORT DE MATÉRIEL À BORD GRATUITEMENT

- **Tout équipement médical nécessaire, dont maximum deux articles d'aide à la mobilité** (fauteuil roulant électrique et déambulateur inclus), respectant les conditions de sécurité requises pour le transport aérien, sous réserve d'espace suffisant à bord de l'avion.
- **Un chien d'assistance certifié, en cabine** avec son maître.



ASSISTANCE

Tout aéroport européen doit fournir une assistance

gratuite et conforme aux besoins du voyageur en situation de handicap. Pour en bénéficier, ce dernier doit l'avoir notifié à la compagnie aérienne au moins 48 heures avant le vol. Mais, même prévenue passé ce délai, l'entité gestionnaire doit faire tous les efforts possibles, dans la limite du raisonnable, pour fournir l'assistance nécessaire au voyageur.

Cette aide comprend et/ou concerne notamment :

- les **déplacements dans l'ensemble de l'aéroport** (pour se rendre au comptoir d'enregistrement, jusqu'à l'avion, jusqu'aux toilettes, etc.);
- **l'enregistrement de la personne et de ses bagages;**
- **les passages de sécurité et douaniers;**
- **l'embarquement à bord de l'avion et le débarquement** (accompagnement jusqu'au siège, placement, récupération des bagages en cabine, débarquement avec les moyens adéquats tels qu'ascenseurs, fauteuils roulants...);
- **se rendre aux toilettes** sur demande (au sol et durant le vol);
- **placer un éventuel accompagnateur à côté de la personne** en situation de handicap.

L'assistance n'inclut pas l'aide à l'alimentation, à la prise de médicaments ou l'aide dans les toilettes.



Informations concernant les passagers en situation de handicap (Air France)

cutt.ly/brx5Kpnu



« Les gens ne sont pas sensibilisés, parfois même ceux qui travaillent dans le domaine. Il y a quelques années, je suis tombé sur une personne à l'accueil d'un aéroport qui pensait que ce n'était pas possible pour moi de voyager. Aujourd'hui, je me suis déjà rendu trois fois au Japon et une fois en Allemagne... »

Nicolas, 23 ans (myopathie de Duchenne)



À SAVOIR

Le volet « aide exceptionnelle » de la PCH peut aussi vous aider à financer des dépenses ponctuelles de votre voyage liées au handicap non prises en compte par ailleurs, comme le coût d'une chambre d'hôtel adaptée, la location d'un lit médicalisé...

Des précautions médicales

Avant de vous lancer dans tout projet de voyage, assurez-vous auprès de l'équipe médicale qui vous suit que votre santé vous le permet. C'est nécessaire pour partir l'esprit tranquille, mais aussi parce que certaines compagnies aériennes, en fonction de votre situation médicale, peuvent vous demander un certificat attestant que vous êtes apte à prendre l'avion en toute sécurité pour vous et les autres passagers de l'avion. Capacités respiratoires, état cardiaque... dans les maladies neuromusculaires, plusieurs données de santé rentrent en ligne de compte, et certaines sont des contre-indications absolues au voyage en altitude (comme une capacité vitale forcée réduite de plus de 60 %). Seule l'équipe pluridisciplinaire de votre Centre de référence ou de compétences pourra évaluer pleinement votre situation. Il y est parfois possible de faire un examen appelé « Fit-to-fly » où on simule les conditions en altitude pour déterminer si la personne testée nécessite une assistance ventilatoire ou une supplémentation en oxygène pendant le vol.

FAUT-IL UN CERTIFICAT MÉDICAL ?

La maladie neuromusculaire n'est pas, en tant que telle, une situation qui oblige à fournir un certificat médical d'aptitude au vol. Cependant, certaines conditions comme être sous oxygénothérapie (notamment supérieure à 2 L/min) ou avoir besoin d'une assistance médicale inhabituelle durant le vol nécessitent de le justifier par un certificat médical.

Au-delà, certaines compagnies peuvent quand même vous demander de remplir avec votre médecin un formulaire d'information médicale confirmant votre aptitude à voler en toute sécurité. Ce document doit alors, en général, être fourni dans les 7 à 10 jours avant votre date de départ. Contactez la compagnie suffisamment tôt pour vous renseigner.

Financer son voyage

Si vous y êtes éligible, vous pouvez obtenir une aide financière pour le surcoût éventuel du voyage lié au handicap (surclassement dans l'avion dû à votre état de santé, achat de billet pour un auxiliaire de vie sans lequel le voyage n'est pas possible...). Cette aide rentre dans la prestation de compensation du handicap (PCH) de type « aide exceptionnelle », et peut atteindre 75 % (dans la limite de 6000 € sur 10 ans) des frais supplémentaires nécessaires pour adapter les conditions du transport à vos besoins. Votre dossier de demande doit être adressé à la MDPH plusieurs mois, voire plus d'un an à l'avance, car les délais de traitement peuvent être longs; il faut souvent avancer les frais pour être remboursé après. Attention, dans ce dernier cas, les justificatifs (factures...) doivent être plus récents que la date de dépôt du dossier à la MDPH.



TIPS

Pour les résidents des territoires d'outre-mer, les voyages vers l'Hexagone peuvent être partiellement financés par un « bon de continuité territoriale » (jusqu'à 575 €); des conditions d'éligibilité s'appliquent. Voir [L'Agence de l'Outre-Mer pour la Mobilité \(LADOM\)](#).



À SAVOIR

Lorsque vous réservez un voyage, il est préférable de passer directement par la compagnie afin de bénéficier des prestations d'assistance handicap (par exemple, Saphir pour Air France) et de l'aide à l'organisation de votre vol. Réserver son billet sur une plateforme en ligne telle que Opodo, Kayak, Skyscanner... empêchera par exemple la compagnie aérienne de modifier votre placement dans l'avion si nécessaire, comme un surclassement. Si possible, n'utilisez donc ces sites que comme comparateurs de vols et passez ensuite par la compagnie repérée.

Choisir la compagnie aérienne

LE CENTRE D'APPEL DÉDIÉ : UN VRAI PLUS

Toutes les compagnies aériennes ne se valent pas en termes d'accompagnement et de service aux personnes en situation de handicap. Certaines disposent de programmes et de prestataires expérimentés d'assistance handicap qui permettent une prise en compte personnalisée de vos besoins, avec des démarches simplifiées. Ces compagnies proposent des services d'accompagnement dédiés (Saphir pour Air France, MyCapricorne pour Air Austral...) que l'on peut contacter directement (ou qui vous rappellent automatiquement après réservation du billet). En revanche, d'autres montrent des services bien moins fluides et pratiques et vous demanderont de remplir des formulaires assez rébarbatifs et compliqués, qui pour certains doivent aussi être remplis par le médecin traitant.



J'évite certaines compagnies

Je voyage plutôt avec de grandes compagnies aériennes. Si on s'y prend à l'avance, la différence de prix avec d'autres compagnies peut être assez négligeable, notamment si on prend en compte le rapport bénéfice-risque pour économiser 100 ou 200 €. Le low cost ne me rassure pas trop.

Nicolas, 23 ans
(myopathie de Duchenne)



VOTRE AUTONOMIE, UN ÉLÉMENT DÉTERMINANT

La compagnie aérienne se doit d'évaluer votre degré d'autonomie pour valider votre capacité à voyager seul ou avec un accompagnant. En avion, une personne est considérée comme autonome si elle peut contribuer à son évacuation, et comprendre et appliquer les consignes de sécurité.

Si votre autonomie vous permet de vous déplacer seul ou presque, vous aurez moins de contraintes pour choisir la compagnie qui vous convient.

En revanche, si vous devez vous appuyer sur l'aide fournie par les prestations d'assistance, orientez-vous plutôt vers les grandes compagnies historiques; elles font en général partie d'une des trois principales alliances internationales (SkyTeam, Star Alliance et One World) de compagnies aériennes. On y retrouve Air France, Delta Air Lines, KLM, SAS, Lufthansa, United Airlines... Pensez aussi que le service rendu dans les grands aéroports (comme Paris-Charles-de-Gaulle ou Orly en France) est souvent meilleur que celui des petits aérodromes peu habitués à ce type de situation (comme Beauvais ou Carcassonne...) qui ne garantiront pas forcément des normes permettant de répondre aux profils de voyageurs les plus variés.

Enfin, lorsque vous aurez choisi votre vol, renseignez-vous sur les dimensions et poids maximums d'un bagage autorisés en soute dans le cas d'un transport de fauteuil nécessaire, et déterminez la configuration du siège (largeur, place pour les jambes...) pour vous assurer qu'ils répondent à vos besoins et améliorer votre confort à bord.

Acheter son billet

LE PLUS TÔT EST LE MIEUX

Si la plupart des compagnies indiquent que les personnes en situation de handicap doivent notifier leur besoin d'assistance plus de 48 heures à l'avance pour être accueillies à l'aéroport et à bord de l'avion dans les meilleures conditions, dans les faits, il faut s'y prendre bien plus tôt. D'autant que certains transporteurs peuvent limiter le nombre de personnes en situation de handicap accueillies sur un même vol. Plus vous vous y prenez tôt, moins vous risquez de vous voir refuser l'accès au vol pour des consignes internes et propres aux compagnies.

De plus, dès l'achat de votre billet, vous pourrez vous organiser avec la compagnie pour l'assistance, le transport de votre fauteuil et de vos autres matériels indispensables. Comme cela nécessite parfois quelques ajustements, d'autant plus si votre fauteuil est électrique ou que vous êtes sous ventilation mécanique, c'est plus facile si on a du temps devant soi.

Enfin, les prix en général augmentent au fur et à mesure du remplissage de l'avion. Vous ferez donc potentiellement de meilleures affaires si vous êtes parmi les premiers à réserver votre billet sur un vol.

Pensez à indiquer à la compagnie si un accompagnateur sera présent à vos côtés, ainsi que le besoin éventuel de vous déplacer dans votre propre fauteuil jusqu'à la porte de l'avion (et tout de suite à la sortie) dès la réservation du billet.



Des démarches plus ou moins simples en fonction de la compagnie

J'achète des billets plutôt chez Air France, les démarches y sont plus simples pour bénéficier d'un accompagnement au voyage en tant que personne en situation de handicap. C'est la société Saphir qui vous prend en charge. Leur questionnaire est assez basique – ils demandent les dimensions du fauteuil, si on est capable de se déplacer seul à l'intérieur de l'avion, si on a des appareils à utiliser en cours de vol, s'il nous faut de l'aide pour la nourriture... ils n'entrent pas dans les détails de la maladie. Pour les voyages vers et de la Réunion, il y a aussi la compagnie Air Austral. Chez eux, c'est la société MyCapricorne qui gère les voyageurs à mobilité réduite, mais c'est plus long et compliqué parce qu'il y a un dossier à remplir par le médecin traitant, qui doit notamment donner la liste de médicaments que vous prenez.

Marie-Danielle, 63 ans (CMT)

Anticiper n'est pas une option, mais une nécessité!

Lorsqu'on est habitué, on peut faire les démarches auprès de Saphir ou des autres sociétés d'accompagnement environ une semaine avant son départ, mais mieux vaut prévoir plus large si l'on ne voyage pas fréquemment et qu'on n'a pas toutes les informations sous la main, et en fonction de sa maladie aussi.

Marie-Danielle, 63 ans (CMT)





Un accompagnant obligatoire ?

Le règlement européen indique que le transporteur aérien peut exiger qu'une personne en situation de handicap soit accompagnée par un aidant ou un tiers capable de lui fournir l'assistance qu'elle requiert. En pratique, cela est souvent demandé pour des raisons de sécurité (débarquement d'urgence, aide à la prise de médicaments, compréhension des consignes de bord...). Cet accompagnateur doit en gé-

néral être âgé de 16 ans minimum. Lorsqu'elle impose la présence de cet assistant de sécurité, la compagnie aérienne doit alors obligatoirement le placer sur un siège situé à côté de la personne aidée. Certaines compagnies proposent des tarifs réduits pour l'accompagnant, mais n'y sont pas tenues.



Mieux vaut être accompagné

J'ai une CMT et j'utilise un fauteuil manuel depuis 10 ans. J'arrive encore difficilement à me déplacer, aller aux toilettes, mais pas sans appuis. Ça fait longtemps que je voyage, et j'ai vu les différences avec l'évolution de ma maladie. Je fais l'aller-retour environ une fois par an entre la Réunion et la métropole pour rendre visite à mes sœurs. Je suis en général accompagnée, c'est mieux pour le personnel, mais aussi pour moi, car on fait plus attention à vous quand vous n'êtes pas seule.

Marie-Danielle, 63 ans (CMT)



Votre auxiliaire de vie peut faire partie du voyage

Si vous ne voulez ou ne pouvez pas faire appel à votre partenaire de vie, votre famille ou vos amis, vous pouvez être accompagné durant votre voyage, y compris dans l'avion, par votre auxiliaire ou assistant(e) de vie. Discutez-en avec lui ou elle très en amont de la date de départ anticipée. Si accord, il vous faudra déterminer ensemble l'étendue des missions et des horaires durant le séjour. Si vous êtes son employeur direct, les conditions d'emploi étant différentes, vous devez établir un avenant temporaire à son contrat de travail hors domicile qui inclut notamment les tâches spécifiques à accomplir durant cette période. Vous pouvez aussi faire appel à plusieurs assistants de vie pour la durée du voyage.

Attention

Soyez sûr que l'auxiliaire de vie pour lequel vous avez acheté le billet sera celui qui voyagera avec vous, car une fois le billet réservé, tout changement de nom pourrait vous être facturé, voire refusé.

Bon à savoir

La MDPH peut prendre en charge jusqu'à 75 % du coût du billet de l'aidant si les conditions d'éligibilité sont remplies.

France emploi domicile

cutt.ly/YrxEoveq

Pour aller plus loin ►

Repères
Les aides humaines
à domicile





Quel siège ?

Un avion ne dispose pas de places spécifiques pour les personnes en situation de handicap, mais certains sièges dont l'occupation peut poser un risque de sécurité, comme entraver l'accès à un équipement de secours, ou perturber l'évacuation d'urgence de l'avion, ne peuvent en général pas leur être attribués. Ainsi, vous n'aurez pas accès aux sièges près des sorties de secours de l'appareil, nécessitant la capacité d'ouvrir leur lourde porte et d'assister le personnel navigant.

Ensuite, en fonction des compagnies, vous pourrez être placé côté hublot ou couloir. Un siège près du hublot minimisera vos déplacements : vous n'aurez pas à bouger chaque fois que vos voisins voudront se lever, et ils pourront aisément vous laisser de l'espace pour sortir si vous en avez besoin pendant le vol ; en cas d'évacuation d'urgence, la circulation sera également facilitée. Un siège près du couloir facilitera entre autres les transferts, la communication avec l'équipage et l'accès aux toilettes.



Catégories d'assistance listées
par les compagnies aériennes

cutt.ly/FrxExrau



Pas de place attitrée, mais quelques règles...

On vous met autant que possible le plus proche des toilettes, mais ce sont des places normales. Pour les vols longs, le personnel de bord peut vous proposer de vous rapprocher de la sortie. Si on voyage avec des proches, la compagnie peut faire en sorte de vous regrouper. Même si vous avez fait le nécessaire à l'achat des billets, il vaut mieux vérifier auprès de la personne qui enregistre les bagages que vous serez bien avec vos proches ; il peut y avoir eu des modifications apportées au placement après votre réservation.

Marie-Danielle, 63 ans (CMT)



MOBILITÉ

des codes à décoder

Les compagnies aériennes utilisent un ensemble de codes (internationaux) pour déterminer le degré d'assistance aux personnes en situation de handicap et/ou dont la mobilité est réduite. Rarement demandé, il peut cependant être utile de savoir lequel vous correspond en tant que passager.

SUIVEZ LE GUIDE

- **WCHR (ou « Roméo »)** désigne une personne ayant besoin d'aide et/ou d'un appareil de mobilité pour se déplacer dans l'aérogare, mais pouvant le faire seul dans les escaliers et en cabine ;
- **WCHS (ou « Sierra »)** désigne les passagers nécessitant une aide supplémentaire pour monter et descendre des marches ;
- **WCHC (ou « Charlie »)** correspond à une personne ne pouvant se déplacer qu'en fauteuil roulant (ou moyen similaire) et qui a besoin d'aide dès son arrivée à l'aéroport jusqu'à son installation à sa place dans l'avion.

Deux autres catégories sont aussi utilisées pour définir les passagers :

- **ambulatoires** : capables de monter, descendre ou se déplacer en cabine sans aide, ou avec une aide superficielle (handicaps auditifs, visuels ou intellectuels) ;
- **non ambulatoires** : incapables de monter, descendre ou se déplacer dans l'avion sans aide.

Le mot de l'EXPERT

Soyez « transparent » sur votre handicap

«Après analyse, nous avons réalisé qu'un certain nombre de retours clients négatifs que nous recueillons résultent d'une déclaration erronée du degré de handicap du passager à notre service dédié. Pour que le personnel aéroportuaire et navigant accompagne de façon appropriée le passager en situation de handicap, il est crucial qu'il nous informe précisément et en toute transparence sur ses besoins ; ça permet à notre service Saphir d'adapter au plus près la prestation d'assistance. Il faut se rappeler qu'il n'y a aucun surcoût dû à cet accompagnement spécifique, tout est gratuit ! Malheureusement, la dissimulation d'information, volontaire ou non, peut mener au débarquement du passager dans certains cas, notamment si le commandant de bord détermine que la sécurité du vol est en jeu.»

B. D., employée de la Direction de l'expérience client (Air France)

Les escales, non merci

Quand vous le pouvez, choisissez des trajets avec le moins d'escales possible ou aucune. Plus il y a d'étapes intermédiaires durant votre voyage, plus le risque d'une mauvaise expérience augmente. Privilégiez donc les vols directs, pour éviter à vos bagages et à votre fauteuil d'être manipulés et transférés plus que nécessaire, au risque d'être abîmés et/ou perdus.

Moins d'escales limitera aussi l'intervention d'autres compagnies de transit partenaires, pas forcément préparées à répondre à des besoins spécifiques, notamment en termes de transport de matériel médical ou de mobilité.

Des escales peuvent cependant se justifier pour passer par de grands aéroports, plutôt que de voyager à bord de petits avions en vols directs qui ne pourront pas charger votre fauteuil dans les meilleures conditions.

«Faire des escales, c'est augmenter le risque de casse pour son fauteuil, quand il est déplacé d'un avion à l'autre ! Plus on limite la manutention, mieux c'est ! Et ça limite aussi la fatigue pour soi.»

Nicolas,
23 ans
(myopathie de
Duchenne)



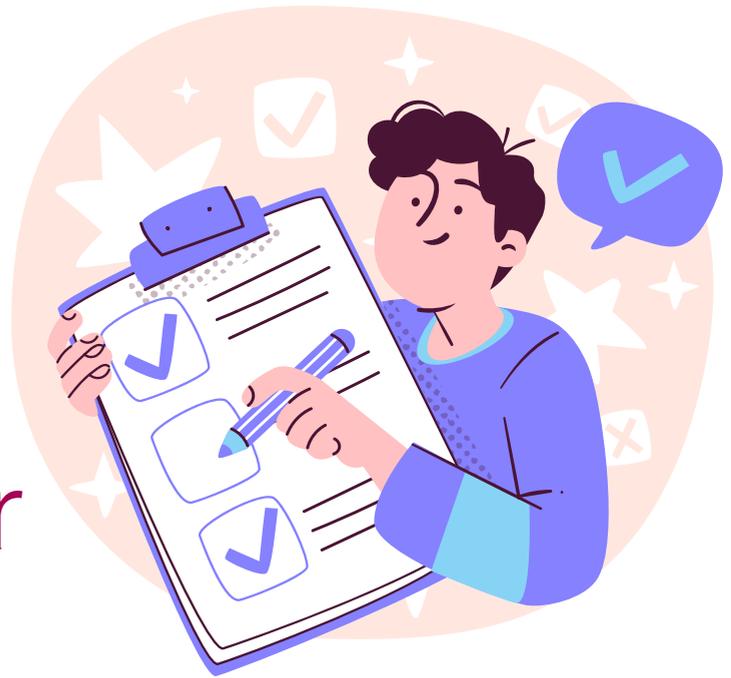
Les restrictions varient en fonction des avions et des pays

J'organise des voyages sur mesure pour les personnes en situation de handicap, et je suis moi-même en fauteuil roulant électrique. La préparation du voyage en avion doit prendre en compte tout particulièrement la mobilité dans l'espace de la personne, les problèmes d'oxygène, la possibilité d'aller aux toilettes, tout le matériel médical et celui pour la mobilité, y compris les batteries associées. Différentes choses sont possibles en fonction de l'avion, notamment les dimensions de la soute et le type d'appareil. Il faut aussi prendre en compte s'il s'agit d'un vol direct ou pas – un vol de Paris à Samarcande avec un changement à Dusseldorf aura des appareils et des limitations différentes sur chaque tronçon. Alors que les vols internationaux seront habilités à accueillir des personnes avec des besoins particuliers et leurs appareils de mobilité, ce ne sera pas toujours le cas des petites compagnies et des filiales de transit comme on en trouve en Asie, en Colombie, au Brésil...

Dominique, 66 ans (LGMD)



Les 1001 détails à prévoir



Vous avez visualisé toutes les grandes étapes de votre voyage en avion, mais de nombreux détails peuvent le faciliter. Il est temps de faire le tour de vos besoins avant le départ, prévoir ce qu'il vous faudra absolument emporter et vous assurer que rien ne manque. Pour alléger cette charge mentale, rien de mieux qu'une checklist de voyage résumant l'ensemble des éléments indispensables - il ne vous reste plus qu'à cocher!

Préparer son fauteuil

EFFECTUER SA RÉVISION

Batteries qui ne tiennent plus la charge, joystick capricieux, pneus endommagés... Le fauteuil roulant est une aide indispensable à vos déplacements, mais qui peut vite devenir inconfortable, voire inutilisable s'il n'est pas entretenu. Faites-le vérifier par votre fournisseur avant votre voyage. C'est à faire au minimum un mois avant le départ, notamment pour prendre en compte le temps d'entretien éventuellement nécessaire au réparateur. Pensez à prendre rendez-vous très en amont.

SE FAMILIARISER

AVEC SES CARACTÉRISTIQUES

On pourra vous (re)demandeur à l'aéroport les dimensions exactes de votre fauteuil, son type de batterie..., des détails qu'il vous faudra connaître pour vérifier auprès de la compagnie qu'il pourra être transporté dans l'avion. Informez-vous donc sur les caractéristiques et les propriétés de votre fauteuil, en consultant sa fiche technique. Et si besoin, faites-vous un petit résumé facile à consulter le jour J (stocké dans votre smartphone par exemple). Certaines compagnies peuvent enregistrer les détails de vos équipements pour que vous n'ayez pas à les fournir à chaque voyage.



Ils l'ont fait -
expériences de
voyageurs
en fauteuil roulant

cutt.ly/0rx5H9SB



À SAVOIR

Vous pouvez demander à votre revendeur de fauteuil des housses pour les accessoires amovibles de votre fauteuil, comme les coussins de positionnement. Elles vous permettront de les solidariser au fauteuil pour éviter qu'elles ne se perdent pendant le vol.

RANGER LES ACCESSOIRES

Avant d'embarquer, il pourrait vous être demandé d'enlever tous les accessoires (coussins, sacs, appui-tête...) qui ne sont pas solidaires du fauteuil, pour éviter leur perte. Même si ce n'est pas le cas, prenez les devants et préparez un sac ou une valise où vous pourrez les ranger en soute avec le reste de vos bagages, ou les garder avec vous durant le vol. Attention, ne placez aucun matériel médical vital en soute étant donné les risques de perte ou de dégradation.

PROTÉGER LE JOYSTICK

C'est une pièce du fauteuil qui est particulièrement fragile et facilement endommageable. S'il est amovible, retirez-le du fauteuil et conservez-le dans vos bagages en cabine. Autrement, prévoyez scotch et papier bulle pour le protéger lors du transit.

PROTÉGER LE FAUTEUIL

Après l'avoir remis entre les mains des employés de l'aéroport, votre fauteuil roulant sera transporté et stocké en soute tel quel (aucun conditionnement spécifique n'est prévu). Les manipulations de votre fauteuil par les employés aéroportuaires seront rarement tendres, car la soute doit être remplie rapidement pour éviter les retards, sa taille réduite peut obliger à entreposer le fauteuil dans une position inhabituelle (notamment sur le côté), les tapis de chargement peuvent être trop étroits... Si vous souhaitez protéger votre fauteuil des dégradations de surface (rayures, déchirures...), emportez du papier bulle et du film plastique pour l'emballer à l'aéroport.

JAMAIS SANS MON KIT

Si vous craignez particulièrement que votre fauteuil soit abîmé durant le transport ou que vous voyagez dans une région où une réparation ou le prêt d'un fauteuil de remplacement seront difficiles, emportez quelques pièces de rechange pour les plus fragiles (manette de secours, petites roues...) et un petit kit d'outils pour effectuer les réparations et l'entretien de base de votre fauteuil.



Certains accessoires du fauteuil ne vont pas en soute

On me demande toujours de garder le coussin et le dossier de mon fauteuil avec moi en cabine; ils ne sont pas acceptés en soute par peur de les abîmer ou de les perdre. Il faut y penser, car ça peut être pénible. Une fois, en transit à Paris, j'ai dû porter mon coussin et mon dossier entre les deux vols et c'était assez contraignant. Cette fois-ci heureusement j'ai pu le faire, mais ce n'est pas toujours le cas. Après cette mésaventure, j'ai demandé à mon revendeur de me donner des accessoires pour fauteuil les plus simples possibles pour que ce soit moins encombrant et plus facile de gérer ce genre de situation.

Marie-Danielle,
63 ans (CMT)

J'évite d'emporter mon fauteuil électrique.

J'ai un fauteuil électrique au quotidien, mais quand je voyage je préfère emmener mon fauteuil manuel tellement j'ai entendu de mauvaises expériences concernant les dommages des fauteuils au cours du transport. D'ailleurs, lors de mon dernier voyage, mon fauteuil manuel était arrivé en piteux état...

Marie-Danielle,
63 ans (CMT)



FOCUS BATTERIES

- La plupart des fauteuils roulants électriques sont alimentés par des batteries au plomb (gel, AGM...), considérées comme « humides » (même si étanches), ou au lithium, dites « sèches ». Les transporteurs acceptent la plupart d'entre elles (sauf les batteries humides renversables). **Mais pour les batteries sèches (au lithium), ils imposent une puissance maximale de 300 Wh pour une batterie, ou de 160 Wh chacune pour deux batteries.**
- **En fonction du type de batterie, on pourra vous demander de la retirer si elle est amovible**, ou sinon de la débrancher, de la fixer solidement au fauteuil, de la garder à la verticale, d'isoler les pôles avec du ruban adhésif...
- **Une batterie au lithium amovible peut être interdite en soute, mais autorisée en bagage à main.** Pour les batteries humides démontables, certaines compagnies peuvent, en fonction des vols, vous imposer de les transporter dans un container spécifique et en cabine.
- **De nombreux fabricants (Permobil, Sunrise...) mettent à disposition sur leur site web les certificats** garantissant que leurs batteries respectent les normes de sécurité pour leur transport en avion : sauvegardez-les sur votre smartphone au cas où.
- **Emporter une ou deux batteries de recharge peut être autorisé** selon les modèles ; renseignez-vous auprès de votre compagnie aérienne.
- **Certaines batteries présentent un logo qui indique leur compatibilité avec le transport aérien.** Ce symbole ne vous garantira pas l'acceptation de la vôtre, mais peut s'avérer utile pour argumenter en faveur de son transport.



À SAVOIR

- Vous pouvez tout à fait apposer une étiquette « Fragile » sur votre fauteuil pour qu'il soit manipulé avec plus de délicatesse. Air France met à disposition un ensemble d'étiquettes bagages spécifiques pour les fauteuils manuels et électriques, ainsi que les scooters, indiquant quelles parties de l'appareil utiliser ou pas pour sa manutention ; pensez-y !
- Certaines compagnies aériennes et certains vols peuvent transporter votre fauteuil dans un container rigide spécial le protégeant des chocs lors du transit. Leur utilisation n'est pas systématique et souvent déterminée à l'avance. Mais n'hésitez pas à le demander lors de l'enregistrement pour votre fauteuil, et à rappeler cette option aux agents aéroportuaires pour les encourager à faire cet effort supplémentaire (même si le transporteur n'est pas tenu de le proposer).
- Il est possible sur certains avions (notamment de type Airbus A340, Boeing 787...) employés habituellement pour des vols de longue durée de mettre un fauteuil manuel pliant dans la cabine plutôt qu'en soute, sous réserve de respecter des dimensions maximales (à préciser auprès de la compagnie).



« RETOUR VERS LE FUTUR »

Quand pourra-t-on voyager avec son propre fauteuil ?

Voici une mesure, interdite pour l'instant, qui transformera le voyage en avion pour toutes les personnes à mobilité réduite. Les associations de patients en France et ailleurs défendent depuis plusieurs années le droit d'emmener en cabine et de s'installer dans le confort et la sécurité de son fauteuil roulant personnel (électrique ou manuel). Même s'il est impossible de dire si, ou quand, les compagnies aériennes implémenteront cette avancée significative, la cause progresse. Preuve de concept, design de systèmes d'amarrage en cabine, crash-tests simulant diverses conditions d'atterrissage... la faisabilité a été montrée par l'association *All Wheels Up*. Il ne reste plus aux compagnies aériennes qu'à prendre le train, ou l'avion, en marche, mais cela prendra encore quelques années.



Rendre les avions
accessibles
aux fauteuils
roulants

All Wheels Up

cutt.ly/brvL2VCB

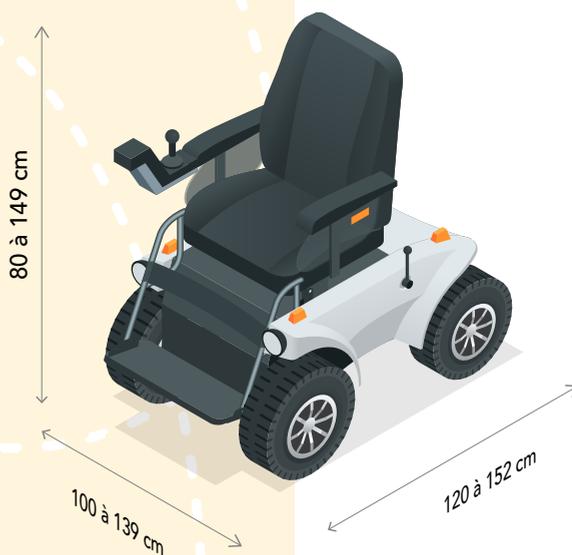


La compagnie est-elle obligée de transporter mon fauteuil électrique ?

Oui, elle le doit tant qu'il y a de la place disponible dans l'appareil (le nombre de fauteuils sur un même vol peut être limité en raison de l'espace) et que le fauteuil ne représente pas un risque de sécurité (notamment en contenu de matières dangereuses). Les limites de taille ou de poids sur le transport des équipements de mobilité personnelle **varient en fonction de la taille de l'avion et de la soute...** Pour un ordre d'idées, sur certaines compagnies, les plus gros modèles (Boeing 777, Airbus A330...) peuvent accueillir des fauteuils de 152 cm sur le côté le plus long, 139 cm de large, et 149 cm de hauteur, sans aucune limite de poids. En revanche, sur certains avions plus petits (Embraer 170, 190...), les fauteuils ne peuvent dépasser 120 x 100 x 80 cm, avec un maximum de 149 kg.

Dans tous les cas, munissez-vous d'un certificat du constructeur de votre fauteuil et faites certifier auprès de la compagnie aérienne directement bien en amont de la date de voyage que votre fauteuil répond bien à ses critères de sécurité de transport. Vérifiez-le également si vous changez d'appareil lors des correspondances.

Le transport de votre fauteuil et des batteries n'est pas dépendant du bon vouloir de la compagnie, mais est **soumis à la réglementation internationale produite par l'IATA**. Mais parfois, même si la compagnie vous a certifié la possibilité de faire transporter votre fauteuil, son embarquement peut être remis en question à l'aéroport le jour même par un autre employé. Mieux vaut donc vous munir des certificats nécessaires fournis par le constructeur et de la réglementation IATA sur le transport des fauteuils électriques et des aides à la mobilité, qui a une section sur les batteries autorisées en vol. La documentation à portée de main vous aidera à montrer que vous êtes dans votre bon droit, notamment auprès du personnel aéroportuaire, pas toujours familier des règles applicables dans ce cas.

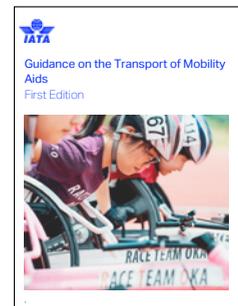


Guide IATA sur le transport des aides à la mobilité

cutt.ly/4rx7QMnk

Guide IATA sur le transport des fauteuils électriques et des aides à la mobilité

cutt.ly/Trx7WzCb



Jamais sans mon respirateur

Si vous êtes sous ventilation non invasive (VNI) ou oxygénothérapie, et avez besoin d'un appareil de ventilation (respirateur), d'un concentrateur ou d'une bouteille d'oxygène à bord de l'avion, votre médecin devra vous fournir un certificat médical de moins de six mois attestant de la nécessité de ces appareils. Il faudra également vous munir de l'ordonnance du respirateur et de l'oxygène. La compagnie aérienne peut aussi mettre à votre disposition de l'oxygène thérapeutique, mais le service est payant. Informez systématiquement la compagnie de la nécessité de transporter tout appareil respiratoire et autre dispositif médical.

DEUX VALENT MIEUX QU'UN

On ne peut pas brancher son respirateur sur les prises de l'avion pour des raisons de sécurité (le commandant de bord peut décider de couper l'alimentation sur ces prises en cas de besoin). Votre respirateur doit donc être alimenté par batterie, dont la capacité doit être suffisante pour assurer son fonctionnement durant au moins une fois et demie le temps du vol. Si ce n'est pas le

cas, une solution possible est d'amener avec vous deux appareils pour couvrir vos besoins sur la durée nécessaire. Pour les personnes ventilées 16 heures ou plus par jour et pour les vols long-courriers, prenez deux machines et quatre batteries externes; elles sont disponibles gratuitement auprès du fournisseur.

EMPORTER N'IMPORTE QUEL MODÈLE ?

Assurez-vous bien que votre respirateur fonctionne aux pressions que l'on retrouve en cabine et téléchargez sur votre smartphone le certificat de conformité de l'appareil; vous pouvez l'obtenir auprès du fournisseur du matériel ventilatoire. Chaque compagnie émet une liste d'appareils qu'elle accepte à bord de ses avions : renseignez-vous auparavant, car cette liste varie selon les compagnies. Air France, par exemple, accepte une trentaine de modèles de concentrateurs différents, tandis qu'Air Corsica n'en autorise qu'une dizaine. Contactez directement la compagnie aérienne pour vérifier l'autorisation de votre machine et ne pas avoir de surprises une fois à l'aéroport.

Puis-je voyager avec mes aides techniques ?

Matelas, planches de transfert, cannes, coques rigides de maintien, coussins... l'ensemble des aides matérielles qui vous permettent de compenser les difficultés du quotidien sont autorisées à bord de l'avion, en soute, sans coûts supplémentaires. Mais certains appareils orthopédiques comme les coques d'assise (y compris les corsets-sièges) doivent être validés en amont par la compagnie aérienne, car des dimensions maximales sont à respecter selon les dimensions des sièges de l'avion. Si la compagnie aérienne propose ce service, les passagers voyageant avec une coque pourront être positionnés sur des sièges désignés spécifiquement pour cet usage. Pensez donc à mentionner ces équipements et obtenir l'aval du transporteur au moins 48 heures avant le départ du vol.

En cabine, on respire comme en haute montagne

L'altitude moyenne des vols commerciaux est de 10 000 mètres (30 000 pieds). Pour compenser la chute de la pression atmosphérique à cette altitude, la pression dans la cabine de l'avion est augmentée artificiellement, atteignant celle présente à environ 8 000 pieds, ou 2 400 mètres au-dessus du niveau de la mer, comme en haute montagne. À cette pression, la proportion d'oxygène dans l'air diminue de près d'un tiers, passant de 21 % à 15 %. Ce changement, non décelable pour la plupart des gens, peut avoir un impact en cas de difficultés respiratoires. Si vous êtes concerné, assurez-vous auprès de votre équipe soignante que votre organisme pourra supporter ces conditions pendant toute la durée du vol. Elle pourra notamment vous proposer un test en hypoxie.

Emporter ses traitements

En soute, il n'y a pas de restriction particulière pour le transport des médicaments. Ceux **sans prescription médicale** et de formes solide (gélules, pilules...) ou liquide de moins de 100 ml peuvent aussi être généralement rangés dans vos bagages à main, en cabine. Cependant, en fonction du pays, certaines restrictions s'appliquent sur la quantité, l'emballage, ou la forme du médicament, et certains produits sont autorisés en France, mais pas dans d'autres pays (la codéine par exemple). Attention, les traitements non autorisés peuvent être confisqués à l'arrivée dans certains cas. En cas de doute ou de voyage dans des zones géographiques (Asie, Moyen-Orient...) où la législation est potentiellement plus restrictive, contactez la compagnie aérienne pour vous assurer que vous ne rencontrerez pas de complications à votre arrivée.

En revanche, si vous suivez un traitement spécifique, notamment si l'il s'agit de substances dites contrôlées (certains antalgiques ou médicaments de substitution aux opioïdes), vous pouvez emporter vos médicaments en cabine avec l'original de **vos ordonnance** datant de moins de six mois, et si possible sa traduction en anglais; pour un médicament sous forme liquide de plus de 100 ml, une lettre du médecin (en plus de l'ordonnance) peut être nécessaire. Dans tous les cas, même si vos médicaments voyagent en soute, ayez des justificatifs à présenter aux agents de sûreté. Il est conseillé aussi de les transporter dans leur emballage d'origine avec leur notice, pour les reconnaître plus facilement.



Et le meilleur ami de l'homme ?



Vous pourrez emmener votre chien d'assistance en cabine si le transporteur en a été notifié – c'est une obligation légale lorsque l'accompagnement d'un chien d'assistance est requis. Mais attention, votre animal devra posséder une puce d'identification, un passeport, des vaccins à jour... et au-delà, dans la plupart des situations, il devra également avoir été éduqué et certifié par un organisme de dressage agréé. En fonction de votre destination (notamment les États-Unis), la réglementation du transport d'animal en cabine peut être plus souple; certains vols acceptent par exemple les chats ou chiens de soutien émotionnel. Le mieux est donc de contacter les compagnies aériennes desservant votre destination et de vous enquêter des règles en vigueur sur votre trajet, comme le besoin d'une période de quarantaine de plusieurs jours dans certains pays, notamment les îles (Japon, Nouvelle-Calédonie...), qui protègent leur biodiversité.



À SAVOIR

Avec ou sans prescription, tous vos médicaments peuvent être soumis à des contrôles de sûreté. Si possible, mettez-les donc dans leur propre sac, transparent de préférence.



Voyager avec mes médicaments (ANSM)

cutt.ly/lrx5D0xA





Dois-je souscrire des assurances supplémentaires pour le voyage?

Il est fortement conseillé de contracter une ou des assurances spécifiques pour votre voyage (notamment celle proposée par votre agence de voyages). Ce choix dépendra bien sûr de la couverture actuelle dont vous disposez déjà et de celle que vous souhaitez. Par exemple, si vous êtes détenteur d'une carte bancaire, vous êtes déjà couvert par une assurance voyage carte bancaire : elle est comprise dans tous les contrats (Visa, Mastercard...). Les niveaux de prise en charge et les plafonds d'indemnisation dépendent de votre carte bancaire, de votre banque et de l'organisme assureur, et sont limités aux voyages de moins de 90 jours. Le voyage (billet d'avion, chambre d'hôtel...) doit également avoir été payé avec cette carte bancaire.

Vos assurances habitation et responsabilité civile peuvent proposer aussi certaines protections durant vos voyages. Contactez votre banque et/ou votre assureur pour connaître l'ensemble de vos droits. Car même s'il s'agit de dommages ou accidents provoqués par une autre

personne, vos organismes d'assurance pourront prendre le relais et engager pour vous des procédures de recours contre tiers.

N'OUBLIEZ PAS

- La carte européenne de sécurité sociale (à demander bien en amont sur votre espace assurance maladie [ameli](#));
- Une assurance rapatriement.

Transport vers l'aéroport

La réservation d'un mode de transport pour personne à mobilité réduite pour se rendre à l'aéroport doit se faire généralement au moins 48 h avant le jour de votre départ. Tout le monde pourra tirer des bénéfices d'une bonne planification de cette étape pour débiter le voyage avec plus de sérénité. C'est un service à budgétiser, puisqu'il peut alourdir significativement vos dépenses.

Si vous devez prendre le train, le **dispositif Assist'enGare de la SNCF** vous permet de réserver une prestation d'assistance, qui peut inclure un accompagnement depuis votre entrée dans la gare de départ jusqu'à votre sortie de la gare d'arrivée. Il vous faudra d'abord réserver votre billet de train et connaître les détails de votre itinéraire avant de pouvoir faire appel à ce service.

VENIR AVEC SA PROPRE VOITURE

Parfois, il est plus simple et confortable de se rendre à l'aéroport avec sa voiture personnelle et de la laisser sur place le temps de votre séjour. Mais le coût peut monter vite! Comptez plusieurs centaines d'euros pour 15 jours de parking... Certains aéroports proposent des tarifs réduits aux titulaires d'une carte mobilité, c'est par exemple une réduction de 50 % aux aéroports de Paris. Renseignez-vous en amont auprès de votre aéroport de départ.

Mais même avec ce tarif réduit, il peut être plus avantageux financièrement de réserver le parking en amont en ligne.



Accessoires à ne pas oublier

Ce que vous devez ou souhaitez emporter dépend de vous et du degré de confort recherché lors du voyage. Voici une liste non exhaustive de cinq éléments qui peuvent faciliter la vie.

1 Une sangle (type easyTravelseat), un filet et/ou une planche de transfert : elles facilitent les transferts comme le passage du fauteuil au siège (par portage ou par glissement) et allègent l'intervention de l'accompagnateur ou des aidants.

2 Des bas de contention : ils « compressent » le bas des jambes, aident à la circulation sanguine et réduisent le risque de phlébite. C'est un accessoire utile pour tous, mais particulièrement pertinent lorsque les jambes sont immobiles.



Adobe Stock

3 Un oreiller et/ou coussin adaptés pour vous caler : ils améliorent votre installation dans l'avion et permettent de soulager les points d'appui, limitant les frottements ou le risque d'escarre sur les longs vols. Attention, certaines compagnies n'acceptent pas les coussins gonflables à bord de l'avion.

4 Des couverts adaptés et/ou une paille : ils vous permettront de manger plus facilement en cabine. En effet, aucune aide n'est fournie par le personnel navigant.

5 Un urinoir portable, un sac à urine ou des protections absorbantes : aller aux toilettes dans l'avion est souvent compliqué pour les personnes à mobilité réduite; déplacements difficiles dans les allées trop étroites, toilettes de tailles insuffisantes et inadaptées... Des accessoires pour uriner sans bouger de son siège peuvent être nécessaires et/ou apporter une solution rassurante en cas d'urgence. Testez vos dispositifs chez vous, avant le vol, pour vous assurer de la faisabilité et vous habituer à les utiliser, discrètement et sans fuites.

L'art de la checklist...

Pour booster l'efficacité de votre préparation, la checklist est un « must » ! Elle vous permettra de limiter le stress et les oublis en structurant votre pensée. Voici quelques astuces pour qu'elle soit encore plus utile :

- ✓ donnez-lui une structure en l'organisant par catégorie (fauteuil, respirateur, hygiène, vêtements...);
- ✓ listez vos items en pensant à leur séquence si elle existe, par exemple si vous vous habillez toujours de bas en haut, vous visualiserez ainsi plus facilement les éléments qu'il vous faut;
- ✓ écrivez vos éléments par ordre de priorité.

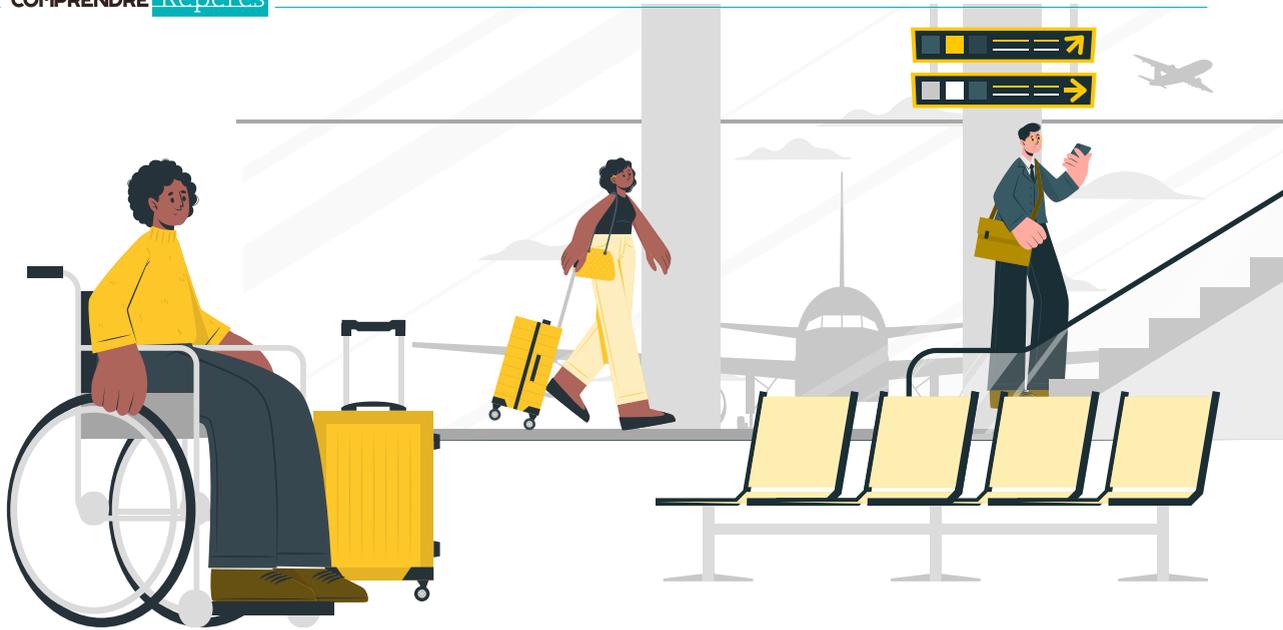
Gardez votre liste pour le prochain voyage, et améliorez-la au fur et à mesure de vos expériences et de l'évolution de vos besoins.



TIPS

Choisissez des bagages colorés et faciles à identifier pour

simplifier leur récupération à l'arrivée, notamment si le personnel de l'aéroport doit le faire pour vous.



L'aéroport : bien entamer son périple

Certains aéroports sont de vraies petites villes, avec un fonctionnement bien à eux et des codes spécifiques. Comment s'orienter dans cette fourmilière lorsque l'on est fatigable et/ou très dépendant ? Décryptage des règles et des services possibles pour démarrer votre aventure.



À SAVOIR

L'assistance mobilité couvre toutes les zones de l'aéroport, et inclut donc l'accompagnement jusqu'à la porte des toilettes, dans les boutiques, bars, restaurants, salons...

Arriver en avance

À quelle heure doit-on arriver à l'aéroport ? C'est l'éternelle question du voyage en avion... Voici le minimum recommandé, quel que soit le passager : 2 h en cas de vol intérieur, 3 h pour un vol international («long-courrier»). Si cela vous rassure, vous pouvez rajouter 1 h (donc 3 h pour les vols «domestiques»), et 4 h pour les longs vols internationaux), notamment si vous avez besoin d'une assistance ou d'un accompagnement à une ou plusieurs étapes du voyage. Cela peut sembler beaucoup, et non nécessaire pour certains, mais mieux vaut avoir

trop de temps que pas assez. Ajustez aussi votre arrivée à l'heure d'ouverture du comptoir d'enregistrement, en général entre deux et quatre heures avant le décollage. Pensez qu'il faudra vous enregistrer et déposer vos bagages, passer les contrôles de sécurité, aller aux toilettes... ce qui peut être long, notamment si la destination est populaire et les voyageurs nombreux. Prévoyez également un délai minimum de 1h30 pour un vol de correspondance, pour plus de sérénité et une meilleure prise en charge par le service d'assistance.



À SAVOIR

Une fois vos bagages enregistrés, l'avion ne peut pas partir sans vous. Il est interdit de laisser un avion partir avec des bagages sans leur propriétaire. Dans le pire des cas, il sera nécessaire de débarquer vos bagages. Sinon, l'aéroport multiplier les appels, l'avion sera en retard, mais tant pis, le personnel est obligé de vous retrouver et vous faire embarquer.

Où commence l'assistance ?

Si vous avez exprimé le besoin d'assistance lors de la réservation de votre billet, vous pourrez être accompagné par un membre du personnel aéroportuaire dès votre arrivée à l'aéroport. Il vous faudra signaler votre arrivée auprès d'un espace accueil assistance (ou au besoin à l'aide d'une des bornes d'appel présentes dans les parkings de l'aéroport ou aux abords des terminaux). De là, vous serez accompagné au comptoir d'enregistrement pour déposer vos bagages et matériels médicaux voyageant en soute.

Vous pouvez également vous rendre directement au comptoir d'enregistrement et bénéficier d'une assistance après vous être enregistré.

S'enregistrer

C'est le moment où vous allez vous défaire des bagages et des objets que vous aurez préparés et qui doivent aller en soute le temps du vol (y compris ce qui est lié à votre fauteuil roulant et votre éventuel second fauteuil).

Si vous êtes suffisamment mobile, vous pourrez être transféré dès le comptoir, de votre fauteuil personnel vers un fauteuil manuel de l'aéroport, jusqu'à la montée dans l'avion. Si vous devez rester dans votre fauteuil personnel et que les conditions le permettent (son poids, la configuration de l'aéroport, le service prestataire sur place, etc.) vous pourrez l'utiliser pour passer les points de contrôle et vous rendre jusqu'à la porte d'embarquement. Il sera mis en soute au dernier moment, avant le départ de l'avion. Pour éviter de vous retrouver sans assistance lors de l'embarquement, même si cette dernière vous a été confirmée en amont, il est bon de préciser à l'enregistrement que vous ne pouvez pas vous transférer seul(e).



TIPS

- À cette étape, pensez à faire des photos et/ou des vidéos de votre fauteuil pour permettre d'engager la responsabilité du transporteur en cas de dommages.
- Lors de votre enregistrement, vous pouvez demander s'il est possible de modifier votre placement dans l'avion, pour plus de confort (mais parfois avec un coût supplémentaire).

C'EST TOUT CHAUD

Les salles de change font leur entrée dans les aéroports de Paris!

On les appelle «salles de change» et le projet a vu le jour à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Six ont été installées à l'aéroport Paris-Charles de Gaulle et deux à Paris-Orly, de façon pérenne. Ce sont des espaces privés de 12 m² minimum conçus spécialement pour donner la possibilité aux personnes en situation de handicap de s'occuper de leur hygiène personnelle ou de réaliser des soins dans de bonnes conditions. Vous y trouverez rails au plafond, lève-personnes, toilettes adaptées, lavabos, lits médicalisés et d'autres équipements adaptés. Avec l'arrivée de ces nouveaux services, **pensez à garder si besoin votre sangle ou filet de transfert dans vos bagages à main et non en soute.**





Le fauteuil est inspecté aussi aux passages de contrôle...

Si vous pouvez vous tenir debout, on peut vous demander de quitter votre fauteuil pour le fouiller. Si nécessaire, une personne vous aide à vous asseoir sur une chaise le temps des vérifications. Certains accompagnateurs sont très attentionnés, d'autres moins, et il faut alors leur dire. Vous pouvez aussi être fouillé; ça se fait sur le lieu des contrôles, pas forcément dans un endroit isolé. Les personnes qui vous accompagnent dans votre voyage peuvent aussi passer en priorité avec vous. Mais on leur demande de ne pas intervenir. C'est l'employé de l'aéroport qui fait les choses, qui vous soulève...

Marie-Danielle, 63 ans (CMT)



Passage au contrôle de sécurité

C'est un endroit où le rythme est rapide pour éviter l'affluence de passagers et les retards. Mais pas d'inquiétude, si votre situation le nécessite, vous serez accompagné au contrôle de sécurité par le personnel aéroportuaire et passerez en priorité. L'ensemble des bagages que vous emportez en cabine, y compris un éventuel respirateur, passera sur le tapis roulant pour être contrôlé. Si vous ne pouvez pas passer le portique de sécurité debout, vous serez alors inspecté directement sur le fauteuil.

Embarquement

VOUS D'ABORD

Quel que soit votre placement en cabine, vous bénéficierez normalement toujours de l'embarquement prioritaire et serez donc parmi les premiers à entrer dans l'avion pour ne pas être gêné et/ou bousculé par les autres passagers. Si vous n'avez pas pu être pré-embarqué, pour des raisons de sécurité, il vous faudra attendre l'embarquement de tous les autres passagers avant de pouvoir faire le vôtre, dans les meilleures conditions possibles. Pour éviter cette attente, présentez-vous à la porte d'embarquement suffisamment tôt. Depuis celle-ci, vous aurez généralement à emprunter une passerelle connectant l'entrée de l'avion à l'aéroport. En bout de passerelle, on vous aidera à passer de votre fauteuil roulant personnel (si vous l'avez gardé) ou du fauteuil de l'aéroport à une «chaise de transfert de bord», un fauteuil spécial adapté à la circulation dans les allées de l'avion.



TIPS

Les chaises de transfert de bord sont très étroites (35 cm de large environ)

et nécessitent que les jambes soient relativement serrées. Si vous ne pouvez pas maintenir vos jambes l'une près de l'autre, prévoyez une petite sangle (type *AbleMove*), ceinture, écharpe ou autre, à mettre autour des genoux pour empêcher qu'ils ne s'écartent.

Ce fauteuil n'est pas non plus équipé d'appui-tête, mais vous pouvez demander qu'un tiers maintienne votre tête. En revanche, si cet élément vous est absolument nécessaire, consultez votre ergothérapeute en amont du voyage pour trouver ou réaliser une coque rigide amovible que vous pourrez placer sur le fauteuil pour maintenir votre corps dans la position la plus confortable possible. Si cette coque vous servira également à vous asseoir dans l'avion, elle doit être approuvée en amont par la compagnie aérienne.

Parfois, l'embarquement a lieu dans un avion parké sur l'aire de trafic de l'aéroport. On vous emmènera alors sur le tarmac à l'aide d'un bus ou d'un autre véhicule approprié à votre situation de mobilité. Puis, le personnel aéroportuaire vous transférera sur la chaise de transfert de bord et vous portera pour emprunter l'escalier d'embarquement menant du sol jusqu'à la porte de l'avion. Certains aéroports sont dotés d'ascenseurs mobiles (comme l'*ambulift*) qui facilitent la montée et sont plus sûrs.

Installation

Une fois à votre place, votre accompagnant ou le personnel qui vous véhicule jusqu'à elle placeront vos valises et sacs dans les compartiments à bagages (conformément à votre déclaration détaillée à la compagnie de vos besoins d'assistance).



À SAVOIR

Si le passager pèse plus de 100 kg, les chaises de transfert ne peuvent pas être utilisées.

Vol reporté, que se passe-t-il?

Si votre vol est annulé et reporté au lendemain, la compagnie aérienne se doit de vous trouver un logement adapté en attendant. Rendez-vous alors au comptoir de la compagnie aérienne qui prendra en charge l'ensemble des frais liés à l'hébergement de nuit, ainsi que le transport aller-retour depuis l'aéroport vers l'hôtel. Cependant, certaines conditions (par exemple si plusieurs vols sont annulés en même temps), peuvent compliquer les recherches d'hébergement par la compagnie, qui pourrait vous demander de trouver une chambre vous-même (coût plafonné), d'avancer les frais puis de lui demander leur remboursement. Dans ce cas, gardez précieusement tous les justificatifs de dépenses.





Durant le vol

Enregistrement fait, contrôle de sécurité passé, embarquement réalisé, vous êtes bien installé dans l'avion et vous vous préparez au décollage. À quoi vous attendre et quels sont les points d'attention pour rendre plus confortable un vol qui peut durer longtemps?

Accès aux toilettes



Ça reste une préoccupation majeure. Aujourd'hui, dans la plupart des cas, l'accès aux toilettes dans les avions reste un défi lorsque la mobilité est réduite : vous devrez être transféré sur la chaise de transfert de bord par votre accompagnant ou un membre du personnel de bord qui vous conduira jusqu'aux toilettes. À la demande, le personnel de bord peut vous faciliter la tâche en tirant les rideaux pour bénéficier d'un espace devant les toilettes. *«J'ai pris plusieurs fois l'avion entre le Japon et la France. C'est entre 12 et 15 heures de vol, ajoute Nicolas, atteint d'une myopathie de Duchenne. Je préfère utiliser un*

pistolet directement sur le siège, mais ça m'est arrivé d'utiliser les toilettes en cabine. Étant normalement en fauteuil roulant électrique, je dois me faire aider pour aller aux toilettes, mais ça n'a jamais été un problème – je voyage avec un auxiliaire de vie. Si l'avion le permet, le personnel de bord peut à la demande fusionner deux cabines de toilettes adjacentes pour avoir plus d'espace. C'est rapide, ça se fait dans l'instant, il faut juste attendre que les deux toilettes soient vides.»

Attention, prenez-vous-y à l'avance, car le temps peut être relativement long entre la demande d'assistance au personnel de bord et l'arrivée aux toilettes.

Certains voyageurs pour lesquels il est trop pénible de se déplacer choisissent de rester sur leur siège et d'utiliser un urinoir portatif (pistolet, sac urinal, entonnoir...) et/ou des protections absorbantes. Si vous optez pour cette alternative, ou êtes équipé d'une sonde urinaire, ayez avec vous une couverture ou tout autre moyen permettant de vous soulager le plus discrètement possible. Un sac opaque pourra aussi être utile pour y mettre le réservoir du dispositif, que votre accompagnant éventuel pourra vider discrètement dans les toilettes en cabine.

Prendre ses repas

L'assistance en vol aux personnes en situation de handicap n'inclut pas l'aide à la prise des repas. Si vous n'êtes pas accompagné d'un aidant, pensez donc à apporter en cabine toutes les aides techniques nécessaires pour manger de façon autonome.

Si vous avez des difficultés alimentaires, des repas spéciaux à bord de l'avion peuvent être réservés en avance. Leurs disponibilités varient en fonction des destinations et des compagnies aériennes.

En cas d'allergies sévères ou d'autres spécificités alimentaires faisant que le repas servi dans l'avion risque de ne pas vous convenir, vous pouvez aussi emporter en cabine votre propre



Pour aller plus loin ►

Repères

Bien se nourrir pour être au meilleur de sa forme.

nourriture. Les aliments solides (sandwichs, biscuits, morceaux de fruits, barres de céréales...) ne posent en général aucun problème, en particulier s'ils sont emballés. Il est également possible de transporter des aliments non solides (compotes, yaourts...) s'ils sont dans un contenant ne dépassant pas 100 ml.



Aller aux toilettes reste compliqué

J'ai déjà fait des vols de plus de 15 h avec des escales non prévues, et il faut bien aller aux toilettes. On est en général placé à côté. Quand on peut se déplacer un peu, les voisins peuvent aider, il ne faut pas hésiter à demander. Mais c'est vrai que je limite quand même mon apport en eau avant et pendant le vol pour limiter le besoin d'y aller.

Marie-Danielle, 63 ans (CMT)



TIPS Il existe des pochettes de nourriture lavables, aussi appelées gourdes compote réutilisables, que vous pouvez remplir de vos aliments mixés ou liquides faits maison et glisser dans vos sacs de cabine. Pensez-y!



Vous êtes arrivé à destination

Après l'atterrissage de l'avion, il reste encore quelques étapes à réaliser à l'aéroport avant de profiter de votre séjour.

Débarquer de l'avion

Premier à embarquer, dernier à débarquer : c'est la règle pour les personnes en situation de handicap. Vous devrez donc attendre la descente de tous les passagers avant que le personnel de l'aéroport puisse vous faire descendre de l'avion. Les mêmes méthodes et infrastructures que celles employées pour la montée dans l'avion s'appliquent pour la descente.



TIPS Si le débarquement se fait directement sur le tarmac (et non via une passerelle connectée à l'aéroport), vous pourriez avoir à attendre un peu devant l'avion avant l'arrivée du véhicule qui vous amènera jusqu'au terminal : un vêtement chaud et/ou une cape de pluie peuvent s'imposer!

Sur demande du commandant de bord ou en fonction des services aéroportuaires à l'arrivée et des possibilités du transit, votre fauteuil roulant personnel pourra vous attendre directement à votre porte d'arrivée. C'est normalement au pilote de demander la livraison du fauteuil à cette porte : aussi, lors de l'embarquement, signalez au personnel navigant votre souhait de bénéficier de ce service. Pour éviter une attente inconfortable dans un couloir de l'aéroport le temps que votre fauteuil arrive, insistez sur votre besoin de le retrouver à la sortie de l'avion et restez à votre siège. L'équipage, qui ne peut pas quitter l'appareil tant qu'un passager est à bord, aidera souvent à accélérer le processus. Autrement, vous retrouvez votre fauteuil à la zone de récupération des bagages, généralement sur le tapis des bagages « hors format ».

Passage à la douane

Le déroulé est le même que pour n'importe quel voyageur : on pourra vous poser des questions sur les raisons de votre voyage, on tamponnera votre passeport, vous serez possiblement pris en photo... Vous serez normalement toujours en compagnie d'un membre du personnel aéroportuaire pour faciliter le processus. Ensuite, direction le carrousel à bagages pour récupérer vos effets personnels.

Récupérer vos bagages

Au-delà de vos sacs et valises, tous vos appareils médicaux et de mobilité transportés en soute, y compris votre fauteuil roulant s'il ne vous a pas été remis auparavant, vous attendront dans la zone de récupération des bagages. Il est l'heure de vous assurer que tout est là, et en bon état. En particulier, **inspectez soigneusement votre fauteuil roulant**. Ne négligez pas cette étape ! Car une fois que vous aurez quitté l'aéroport, il vous sera impossible de prouver d'éventuelles dégradations de vos biens durant le transit.

Mon fauteuil est abîmé, que faire ?

Même avec les meilleures préparations, il peut y avoir des imprévus et voilà que votre fauteuil arrive cassé...

À QUOI AVEZ-VOUS DROIT ?

Si votre fauteuil a été endommagé durant sa manipulation à l'aéroport ou son transport à bord de l'avion (photos et vidéos à l'appui avant et après transport), la compagnie est responsable et la réglementation lui impose de vous rembourser une certaine somme.

Le plafond de cette dernière est défini légalement par la **convention de Montréal ou celle de Varsovie** (en fonction de la destination), mais elle est variable en fonction des compa-



Convention de Montréal

cutt.ly/dr bqfz oa

Convention de Varsovie

cutt.ly/hrvZywQ9



Fauteuil cassé à l'arrivée ? La photo s'impose...

Il est possible que votre fauteuil roulant soit endommagé durant le transport, il convient donc de s'y préparer. S'il arrive détérioré à destination, ne sortez pas de l'aéroport tant que vous n'avez pas pris suffisamment de photos pour documenter l'ensemble des dommages. Cette étape est cruciale pour justifier d'une demande de dédommagement à la compagnie aérienne par la suite ; autrement, ce serait votre parole contre la sienne.

Mais il faut aussi que vous ayez pris des photos de votre fauteuil avant votre voyage pour appuyer votre réclamation. Assurez-vous que vos photos enregistrent la date et l'heure pour prouver quand le fauteuil a été abîmé et vous dégager de toute responsabilité dans cet état de fait à l'arrivée – privilégiez l'utilisation de votre smartphone ou d'autres appareils numériques. N'hésitez pas à réaliser des vidéos pour détailler les dysfonctionnements et dommages éventuels de votre fauteuil ; plus votre dossier sera solide et documenté, meilleures seront vos chances d'obtenir réparation du préjudice.



À SAVOIR

Lors de l'enregistrement de vos bagages, vous pouvez faire une **«déclaration spéciale d'intérêt»** (ou *«excess value declaration»* en anglais). Cette démarche reste le choix du voyageur qui peut la demander si elle n'est pas proposée. Elle permet de déclarer la valeur d'un bien comme son fauteuil électrique, afin qu'elle soit retenue à la place des limites d'indemnisation de la compagnie, pour vous dédommager en cas de préjudice. Cette procédure coûte quelques dizaines à quelques centaines d'euros en fonction de la compagnie et de la valeur déclarée.

gnies. Certaines dédommageront une somme fixe (environ 20 €) par kilogramme de bagage, tandis que d'autres telles qu'Air France peuvent proposer une meilleure indemnisation, pouvant aller jusqu'au remboursement des frais de réparation, voire un remboursement intégral du fauteuil. Lorsque le montant des dommages dépasse celui des plafonds applicables légalement, il est toujours possible de faire une demande de remboursement supplémentaire sur présentation des factures.

L'indemnisation n'est pas systématique et peut prendre plusieurs mois. Lorsqu'elle a lieu, il se peut qu'elle ne couvre pas la réparation de l'ensemble des dégâts ou le remplacement à neuf du fauteuil s'il n'est pas réparable.

Aussi, avant d'acheter vos billets d'avion, vérifiez auprès de la compagnie les modalités d'indemnisation en cas de perte ou de détérioration de votre matériel. Cela vous évitera des surprises.

COMMENT FAIRE LA DÉCLARATION ?

Sitôt que vous constatez les dégâts, même mineurs, à la réception de votre fauteuil, rendez-vous au comptoir de la compagnie pour établir un constat les attestant. Cette déclaration préalable doit être faite, dans la plupart des cas, avant de sortir de l'aéroport. Certaines compagnies donnent la possibilité de faire la déclaration de dommages sur leur site internet une fois de retour chez vous, ou depuis votre lieu d'hébergement en voyage. Par la suite, vous devrez également rapidement adresser un courrier à la compagnie ou faire une réclamation en ligne pour demander un dédommagement. Certaines imposent de le faire sous sept jours à compter de la date de restitution du fauteuil. D'autres vous accordent 10 jours ou plus pour faire toute demande de remboursement en remplissant un formulaire de réclamation en ligne. Attention, passé ce délai, toute action contre la compagnie est irrecevable.

COMMENT CONTINUER SON VOYAGE ?

Si votre fauteuil est abîmé au point que vous ne pouvez pas vous déplacer et poursuivre votre voyage avec, demandez au personnel de la compagnie une aide immédiate : en coordination avec l'entité gestionnaire de l'aéroport, la compagnie doit vous fournir un fauteuil de remplacement temporaire, ou une autre aide à la mobilité si votre état de santé le permet. Elle doit prendre en charge cette aide pendant tout le séjour et durant toute la période d'attente (parfois des semaines, voire des mois) d'un nouveau matériel une fois rentré chez vous. Il se peut que la compagnie vous demande de louer vous-même le matériel de remplacement et que vous soyez remboursé plus tard.



INSATISFAIT ?

Déposez une réclamation...

Si vous avez eu une interaction négative avec du personnel aéroportuaire ou navigant, et/ou que vos droits n'ont pas été respectés, vous pouvez déposer une réclamation à l'aéroport ou à la compagnie aérienne concernés, mais aussi auprès de la **Direction générale de l'Aviation civile (DGAC)**.

Le cas échéant, les parties prenantes pourront réajuster leur politique de dédommagement afin d'améliorer leur service.

QUELS CONTACTS SUR PLACE QUAND ON VOYAGE ?

En cas de pépin, mieux vaut savoir qui appeler pour résoudre le problème et ne pas gâcher son séjour avant qu'il ait commencé. Pensez donc à constituer une liste de personnes et de services qui pourraient vous être utiles.



Pour aller plus loin

SITES INTERNET

AFM-Téléthon
www.afm-telethon.fr

Myobase
www.myobase.org

Droits des passagers aériens
cutt.ly/Crx5De3q

DGAC : signaler un litige
cutt.ly/Brx5SGeJ

BLOGS

Handilol
cutt.ly/5rx5PwjN

Dépasser son handicap
cutt.ly/yrx5PVJg

Little miss turtle
cutt.ly/Rrx5AhNg

Mille découvertes sur 4 roulettes
cutt.ly/Wrx5AJCD

I wheel travel
cutt.ly/mrx5SpzT

Roulettes & sac à dos
cutt.ly/Xrx5OzkB



Association reconnue d'utilité publique
 1, rue de l'Internationale - BP 59 - 91002 Évry cedex
 Tél. : 33 (0)1 69 47 28 28 - Fax : 33 (0)1 60 77 12 16
 Siège social : AFM - Institut de Myologie
 47-83, boulevard de l'Hôpital, 75651 Paris cedex 13
www.afm-telethon.fr

© AFM-Téléthon Juin/2025 ISSN : 1769 - 1850
 Rédaction : Emmanuel Maxime et Marie-Odile Schanen (Myoinfo)

Validation : groupe de travail « Transport aérien » (AFM-Téléthon), Air France et Aéroports de Paris.
 e-mail : myoinfo@afm-telethon.fr

Maquette : Janro.design 09 72 55 30 71
 Impression : illico by l'Artésienne, 03 21 72 78 90

Photo de couverture : Adobe Stock
 Remerciements : nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce Repères. Nous sommes particulièrement reconnaissants envers celles qui ont accepté de partager leur expérience à travers leurs témoignages. Nous remercions également tous les lecteurs, dont l'expertise et l'attention ont permis d'améliorer la qualité du document.